

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTEAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2019 (16H30) À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Siège no 5 - M^{me} Lyne Rémillard, conseillère
M. Jean Comtois, le maire

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de monsieur Pierre Barrette conseiller, maire suppléant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 16 h 30.

2. 2019-09-190 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Jocelyn Proulx
APPUYÉ par la conseillère : M^{me} Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. 2019-09-191 AUTORISATION – Demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement et de la lutte contre les changements climatiques – Travaux de stabilisation de la rive du Ruisseau Dominique-Juteau en bordure de la rue Charny

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : M. Patrick Archambault
APPUYÉ par la conseillère : M^{me} Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur Louis Tremblay, chef de service en environnement – Service

du développement durable à la Ville de Lorraine à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet des travaux de stabilisation de la rive du Ruisseau Dominique-Juteau en bordure de la rue Charny.

6

2019-09-192

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : M^{me} Diane D. Lavallée
APPUYÉ par la conseillère : M^{me} Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 16 h 35

PIÈRE BARRETTE CONSEILLER, MAIRE SUPPLÉANT

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE